



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 21 août 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 31, chemin du Rocher à La Pêche connue sous le lot 5 918 859 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant de 10,00 m à 5,00 m ainsi qu'une réduction de la bande de protection riveraine de 15,00 m à 12,99 m conformément aux dispositions du Règlement de zonage 03-429 dans le but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée et ses constructions annexes.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 24^e jour du mois de juillet deux mille vingt-trois (2023).


M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 24 juillet 2023.


M^e Sylvie Loubier
Greffière